

CAFERUIS

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale Niveau 6 (bac + 3/4)

Pour les salariés, demandeurs d'emploi, apprentis ou en post-VAE



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Mireille DONIS

Coordinatrice de la formation

Secrétariat pédagogique :

Stéphanie POURIN

05 49 37 76 64

caferuis@irts-pc.eu

Admissions

05 49 37 13 12 ou 05 49 37 41 02

admissions@irts-pc.eu

VAE

vae@irts-pc.eu



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendriers d'inscription, règlements, tarifs) sur notre site internet.

Le métier

Les professionnels, responsables d'une unité de travail, assurent l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre des projets de service. Intermédiaires entre direction et équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations, ce qui leur confère un rôle essentiel pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers.

Compétences visées

Les compétences de la formation sont les suivantes et correspondent aux fonctions du cadre intermédiaire :

● Pilotage de l'action

Concevoir et mettre en œuvre le projet de service ou de l'unité, assurer la qualité des interventions auprès des usagers, développer une réflexion éthique, évaluer les actions menées.

● Encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines

Encadrer, animer et conduire l'équipe, développer les compétences individuelles et collectives.

● Gestion administrative et budgétaire d'une unité

Gérer et planifier les moyens matériels et budgétaires de l'unité, effectuer le suivi de la gestion administrative, mettre en œuvre la réglementation, adapter et appliquer les indicateurs de gestion et de qualité, réguler et gérer les imprévus.

● Communication interne

Recueillir, traiter, analyser et transmettre les informations des équipes, les décisions et informations de la direction, assurer la diffusion des informations liées à la réglementation et son évolution, rendre compte de l'activité

● Participation au projet de la structure

Participer à la construction du projet, analyser et transmettre les besoins des usagers, participer et faire participer les équipes à la définition des missions, à l'évaluation, être garant de la cohérence des différents niveaux de projets, contribuer à la veille institutionnelle.

● Partenariat d'action et travail en réseau

Repérer et connaître les partenaires, développer des partenariats, assurer la représentation du service ou de la structure par délégation, organiser les relais en amont et en aval de l'accompagnement

Postes visés

Développer les compétences pour occuper des postes de :

- Chef de service éducatif
- Cadre intermédiaire
- Directeur adjoint

Possibilités d'évolution de carrière

Les détenteurs du CAFERUIS peuvent occuper des postes de chef de service, d'encadrant de proximité, de cadre intermédiaire, de directeur adjoint...

Il est possible de poursuivre ses études vers un autre diplôme du travail social, par exemple le CAFDES (niveau 7) et bénéficier ainsi de dispenses et d'allègements afin d'évoluer vers des postes de direction et direction générale. Il est également possible de poursuivre vers un cursus universitaire.

Les conditions d'accès à la formation

Prérequis

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Admission de droit

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFERUIS en application des articles R. 451-20 à R.451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret n° 2022-1208 du 31 août 2022
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du CAFERUIS en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles.

Une épreuve orale d'admission (30 minutes)

Elle consistera en un entretien avec un professionnel de la filière concernée et un formateur permanent ou vacataire de l'Institut autour des motivations au regard de la formation et de l'exercice d'un poste à responsabilité.

Elle permettra d'apprécier le parcours du candidat, la nature de son engagement, l'opportunité et la pertinence de cette formation.

La formation

Le CAFERUIS est une formation professionnelle de 820 heures réparties en :

- 400 heures de formation théorique ;
- 420 heures de stage (ou 210 heures selon l'origine professionnelle des stagiaires).

Les candidats peuvent également s'inscrire dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences.

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les blocs de compétences suivants :

- Bloc 1 (150 heures) :
Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale
- Bloc 2 (100 heures)
Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale
- Bloc 3 (60 heures) :
Gérer les volets administratif, logistique et budgét: d'une unité d'intervention sociale
- Bloc 4 (90 heures) :
Contribuer au projet d'établissement ou de service.

Approche pédagogique

- Alternance des apports pédagogiques avec des périodes pratiques
- Multiplicité et croisements des approches théoriques
- Supports éducatifs variés
- Accompagnement personnalisé des dossiers

Lieu de formation

Poitiers (86)

Durée

2 ans

Organisation de la formation

Regroupements mensuels de 2 à 5 jours (amplitude maximum de 24 mois entre le début de la formation et le jury final).

La certification

Le certificat est acquis lorsque le candidat a satisfait à 4 épreuves :

- Bloc 1: Dossier technique
- Bloc 2: Analyse de situation
- Bloc 3: Note d'aide à la décision
- Bloc 4: Mémoire de pratique professionnelle

